

REGLEMENT DE LA BOURSE HORLOGERE

BLAYE

04 JUIN 2017

1. Objet de la bourse:

- 1.1. **Organisateur** : AFAHA (Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne)
- 1.2. **But**: permettre les échanges entre passionnés d'horlogerie et visiteurs Grand Public.
- 1.3. **Date et horaires** : Dimanche 4 Juin 2017 de 10h à 18h00.
- 1.4. **Lieu** : Couvent des Minimes Citadelle de Blaye

2. Obligations des organisateurs

- 2.1. **La salle**: lieu d'exposition aménagé.
- 2.2. **Les stands** : tables préinstallées, à chacun de prévoir tissus, nappes...
- 2.3. **Les assurances**: les exposants doivent prendre toutes dispositions pour s'assurer eux-mêmes contre les risques inhérents à ce genre de manifestation. **Les organisateurs (AFAHA) dégagent leur responsabilité en cas de vol, dégradation, casse...** ainsi que pour tous litiges sur les ventes ou échanges.
- 2.4. **La publicité**: des annonces seront faites dans les revues spécialisées, la presse écrite et les radios. Des affichettes seront distribuées.
- 2.5. **Les inscriptions**: Le délégué régional assure la réception des inscriptions. Il en assure la prise en compte, sous réserve que le dossier soit correctement rempli et signé.
- 2.6. **L'accueil**: Avant toute installation les badges doivent être retirés à l'accueil en produisant une pièce d'identité valide.
- 2.7. **L'installation et la désinstallation des stands**:
Installation : Dimanche 4 juin de 7 heures à 09 h30.
Désinstallation: Dimanche 4 juin à partir de 18 heures. **Pas de remballage autorisé avant 18h. C'est une question de politesse vis-à-vis des visiteurs et exposants.**

3. Conditions d'admission

- 3.1. **Exposants**: L'inscription est personnelle et nominative.
- 3.2. **Visiteurs**: **Entrée le dimanche 4 juin de 10 heures à 18 heures**

4. Obligations des exposants

- 4.1. **Objets exposés**: Seuls les objets personnels et usagés d'horlogerie ancienne mécanique et électrique sont autorisés pour les participants (personne physique) : montres, pendules, réveils, fournitures, documentation, outillage...
- 4.2. **Déballage**: Pas de déballage dans les allées.
- 4.3. **Fumeurs**: Interdiction de fumer dans la salle.
- 4.4. **Affichage des prix**: Tous les prix doivent être affichés, ceci étant une obligation légale.
- 4.5. **En signant votre bulletin d'inscription, vous vous engagez (ou votre partenaire) à rester durant la durée de la bourse.**

5. Prix

5.1. **Emplacement:** 2 types de stands possibles:

Adhérent AFAHA 2 ml (35 euros), 4 ml (60 euros)

Non adhérent AFAHA 2 ml (55 euros), 4 ml (90 euros)

5.2. **Accompagnateur. Vous n'avez droit qu'à un seul accompagnateur.**

5.3. **Visiteurs:** entrée gratuite

5.4. **Modalité de paiement pour les exposants:** se référer au bulletin d'inscription qui doit être accompagné du règlement.

6. Résiliation

6.1. **Par l'exposant:** si la résiliation intervient avant les 15 jours précédant la date de la bourse, le chèque sera retourné.

Si la résiliation intervient durant les 15 jours précédant la bourse, le remboursement ne sera fait que si un nouvel exposant remplace le défaillant.

6.2. **Par l'organisateur:** En cas de force majeure, le remboursement intégral sera effectué dans les plus brefs délais.

7. Modalités d'inscription des exposants

7.1 **Une inscription** ne sera officiellement prise en compte par l'organisateur que si l'exposant:

- complète le bordereau d'inscription, l'attestation sur l'honneur et signe en apposant la mention "bon pour accord"

- joint le chèque correspondant au stand retenu.

- joint une enveloppe timbrée à son adresse pour l'accusé de réception, *ou son adresse e-mail pour réponse par courrier informatique.*

8. Repas

8.1 Un buffet froid vous est proposé pour midi. Le montant par personne est de 8 euros.

Besoin de renseignements:

Jean-Noël THIEBAUT 06 80 73 04 35 ou afaha.grand-so@orange.fr

Vous recevrez un macaron exposant vous permettant d'accéder, ainsi qu'un plan d'accès.

Les visiteurs accéderont (à pied) pour leur part par l'autre porte d'entrée.

**BORDEREAU D'INSCRIPTION
A LA BOURSE HORLOGERE DE BLAYE LE 04 JUIN 2017**

A retourner avant le 23 MAI à :
M Jean-Noël THIEBAUT
27 le bourg
33710 St Ciers de Canesse

1. Exposant

NOM :Prénom:

Adresse complète :

.....
.....

N° adhérent AFAHA :..... **(Joindre une copie de votre carte d'adhérent de l'année en cours)**

N° de téléphone fixe :

Mobile :

E-mail :

2. Je serais accompagné de :

NOM :Prénom :

Nous vous proposons une restauration (sur place) pour la somme de 8 euros.

J'ai pris connaissance du règlement. Je m'engage à afficher les prix des objets que je propose. Je dégage la responsabilité des organisateurs en cas de vol, dégradations, etc des objets que j'expose, ainsi que d'éventuels conflits sur mes ventes ou échanges.
Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour accord"

Signature exposant

Je retiens un stand de : (cocher la case correspondante)

ADHERENT AFAHA 2 ml = 35 euros 4 ml = 55 euros

NON ADHERENT AFAHA 2 ml = 55 euros 4 ml = 90 euros

Nombre de repas : x 8 euros =euros.

Intégrer le prix du ou des repas à votre paiement

Joindre : - une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de l'accusé de réception (ou par mail) et l'attestation sur l'honneur (à remettre le jour de la manifestation)

- un chèque à l'ordre de Jean-Noël THIEBAUT

Accusé de réception pour la réservation d'un stand

Date : Nom : Prénom :

Votre numéro d'ordre est le :

Votre stand est réservé pour mètres linéaires.

Votre chèque est de :

Vous avez réservé repas.

Nous vous remercions de votre participation et vous souhaitons une bonne bourse.